



7 novembre 2023 - Épisode #13
Plan d'Action en faveur de la Mobilité Solidaire, où en est-on ?



Webinaires
de la mobilité solidaire

**Tous
Mobiles**



Épisode 13

Mardi 7 novembre - 14h à 15h30

**Plans d'actions en faveur
de la mobilité solidaire,
où en est-on ?**

PLUS D'INFORMATIONS SUR [TOUS-MOBILES-KIT.COM](https://tous-mobiles-kit.com)



Webinaires
de la mobilité solidaire

**Tous
Mobiles**

7 novembre 2023 - Épisode #13
Plan d'Action en faveur de la Mobilité Solidaire, où en est-on ?

INTRODUCTION

Francis Demoz

Délégué général du Laboratoire de la Mobilité inclusive

PROGRAMME

INTRODUCTION

- **Francis Demoz.** Délégué général du Laboratoire de la Mobilité inclusive
- **Pierre Soulié.** Chef de projet référent mobilité rurale et solidaire, MTECT / AIT / SDMINT/ Pôle Territoires, Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités.

LES HAUTS-DE-FRANCE, UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE PAMS.

- **Olivier Engrand.** Conseiller régional délégué à la mobilité dans les territoires. Hauts-de-France
- **Vincent Lemaitre.** Chef de projet Mamobilité62. Pôle Solidarité. Direction des Politiques d'Inclusion Durable. Département du Pas-de-Calais.

ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

- **Pierre Taillant.** Économiste à l'ADEME

INITIATIVES ET RÉFLEXIONS EN COURS SUR D'AUTRES TERRITOIRES

- **Damien Courbe.** Chef du groupe mobilité. Département Mobilité et Infrastructure. Direction territoriale ouest du Cerema

COMMENT ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS LA CONSTRUCTION DES PAMS ?

- **Damien Courbe.**

ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

- **Pierre Taillant.** Économiste à l'ADEME



Le webinaire sera enregistré pour sa rediffusion sur le site Tous Mobiles ainsi que sur les chaînes Youtube du LMI et sur le site de France Mobilités.

INTRODUCTION

Pierre Soulié

Chef de projet référent mobilité rurale et solidaire, MTECT / AIT /
SDMINT/ Pôle Territoires, Direction Générale des Infrastructures, des
Transports et des Mobilités.



Point d'étape sur la mise en œuvre de la Loi d'orientations des mobilités (LOM) – volet mobilité solidaire

Rappels

→ La mobilité solidaire s'inscrit dans un objectif de politique publique réaffirmé par la LOM visant à assurer un **droit à la mobilité pour tous et dans tous les territoires**.

Il s'agit de garantir une mobilité répondant aux enjeux de mobilité des publics en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

→ La LOM pose un nouveau cadre d'action pour les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) en leur donnant la **capacité d'agir en matière de mobilité solidaire** au titre de leur compétence mobilité (L.1231-1-1 et L.1231-3 du code des transports) sans pour autant instaurer une définition précise et juridique de ce que recouvrent les services de mobilités solidaires.



Point d'étape sur la mise en œuvre de la Loi d'orientations des mobilités (LOM) – volet mobilité solidaire

Ecosystème de la mobilité solidaire

- La **mobilité solidaire ne se cantonne pas à la sphère du transport** mais bien à tout un **écosystème** comprenant notamment les **sphères sociales, de l'emploi et de l'insertion**.
- Elle doit s'ancrer dans un portage large réunissant de nombreux acteurs qu'ils soient privés ou associatifs mais également publics (y compris des collectivités non AOM –département / commune).

Bien qu'ayant vu sa compétence mobilité transférée aux AOM et aux régions, le département demeure un acteur important de la mobilité solidaire à travers sa compétence sociale.

→ L'enjeu aujourd'hui est de **fédérer cet écosystème d'acteurs** gravitant autour de la mobilité solidaire.



Point d'étape sur la mise en œuvre de la Loi d'orientations des mobilités (LOM) – volet mobilité solidaire

Coopérations entre acteurs

Accentuer les coopérations entre acteurs en faveur de la mobilité solidaire (L.1215-3 du code des transports) :

- La volonté de faire travailler ensemble les différentes sphères (mobilité, sociale, emploi / insertion) est portée dans la LOM à travers l'obligation de mettre en place des **plans d'actions communs en faveur de la mobilité solidaire (PAMS)**.
- Sur chaque bassin de mobilité, la **région ET le département** pilotent l'élaboration et suivent la mise en œuvre de ce plan d'action commun en y associant les AOM, les organismes concourant au service public de l'emploi (Pôle Emploi) et les organismes intervenant dans l'accompagnement des publics en situation de vulnérabilité.
- Ce plan vise à **coordonner les interventions des partenaires** et doit être également l'occasion de **recenser les dispositifs existants** et de **mieux informer les bénéficiaires**.

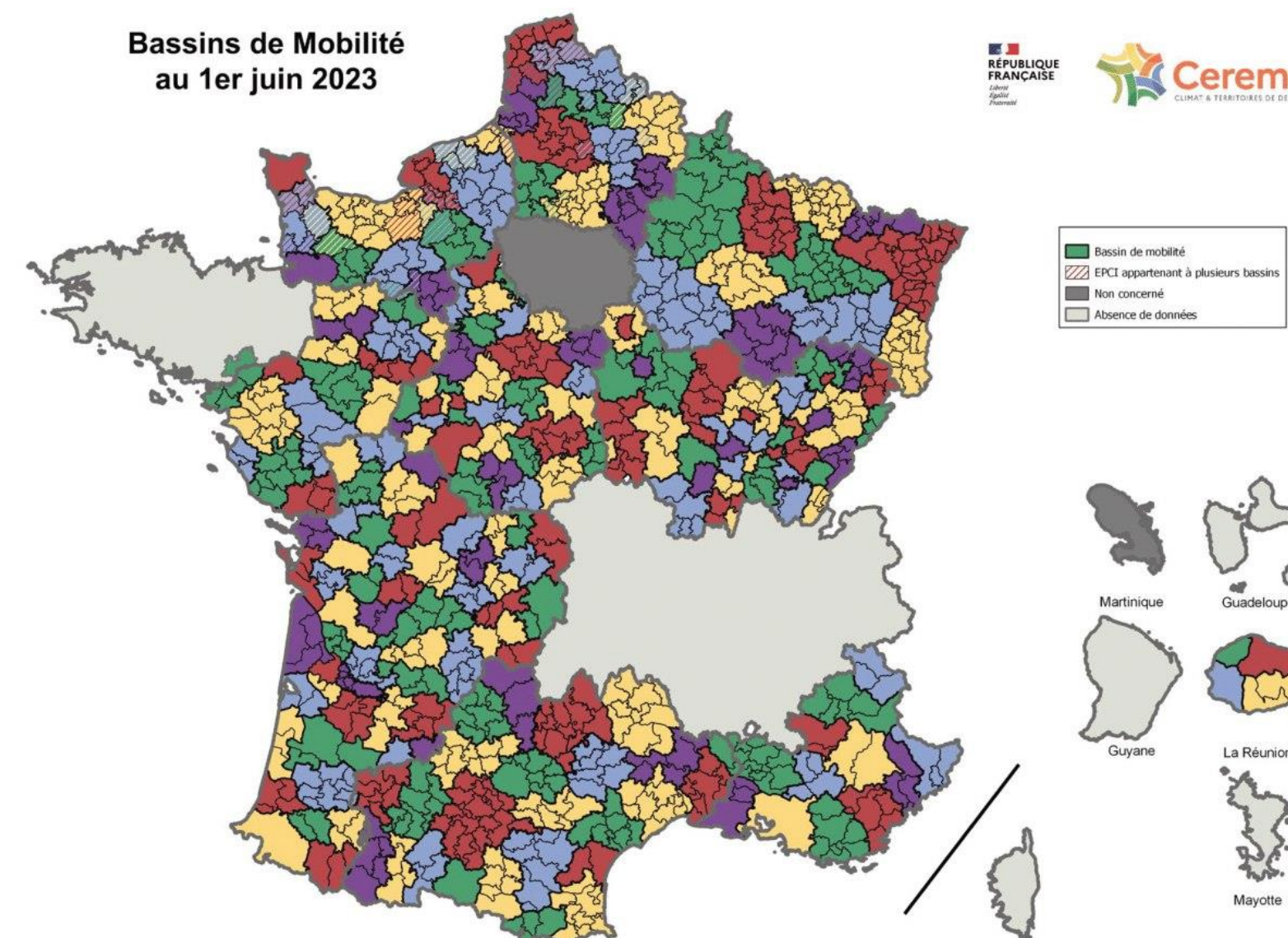
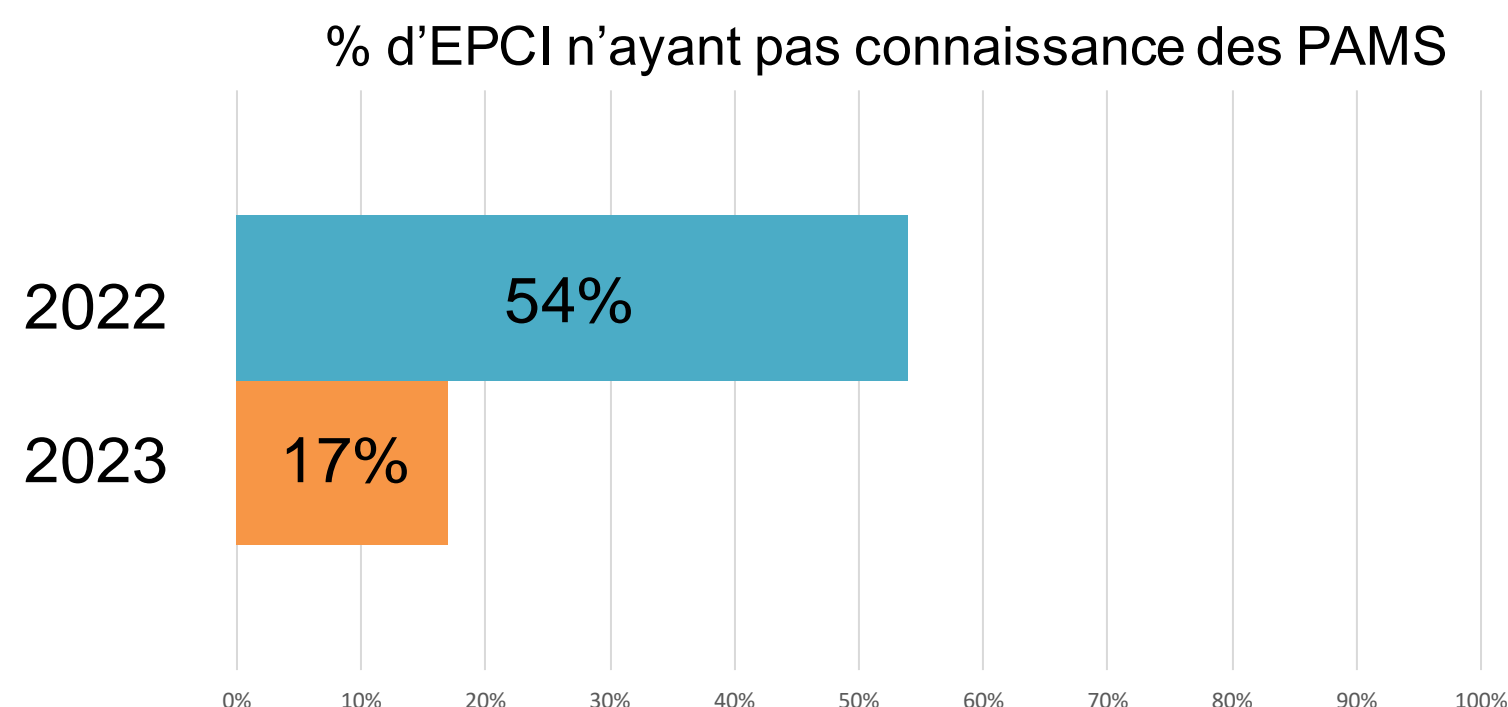
Point d'étape sur la mise en œuvre de la Loi d'orientations des mobilités (LOM) – volet mobilité solidaire

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Aucun plan d'action n'a été mis en place dans les territoires à ce jour.

Mais des territoires plus moteurs que d'autres : l'exemple de la région Hauts-de-France.

Une dynamique : (source : enquête d'Intercommunalités de France / Transdev, octobre 2023)



→ 207 bassins de mobilités, 5 COpM, 0 PAMS
(source : observatoire des politiques locales de mobilité, France Mobilités)

+ Le PAMS serait en cours d'élaboration pour 17 % des intercommunalités répondantes à l'enquête.



Point d'étape sur la mise en œuvre de la Loi d'orientations des mobilités (LOM) – volet mobilité solidaire

Accélérer la mise en œuvre

Dans le cadre des Pactes Locaux des Solidarités et de la contractualisation en cours avec les départements, il est prévu de mener des actions en faveur de la mobilité solidaire.

→ **Soutien à l'ingénierie pour le déploiement des plans d'actions communs en faveur de la mobilité solidaire de la LOM.**

(Autres mesures du Pacte des Solidarités : i) soutien au déploiement et au renforcement des plateformes de mobilités ; ii) financement de solutions de mobilité solidaire, en particulier dans le territoire d'une ZFE).

Contact : DIPLP, commissaires régionaux en charge de la prévention et de la lutte contre la pauvreté.

QUESTIONS / RÉPONSES

Pierre Taillant
Économiste à l'ADEME



LES HAUTS-DE-FRANCE, UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE PAMS.

Olivier Engrand

Conseiller régional délégué à la mobilité dans les territoires. Hauts-de-France

Vincent Lemaitre

Chef de projet Mamobilité62. Pôle Solidarité. Direction des Politiques d'Inclusion Durable. Département du Pas-de-Calais.

QUESTIONS / RÉPONSES

Pierre Taillant
Économiste à l'ADEME



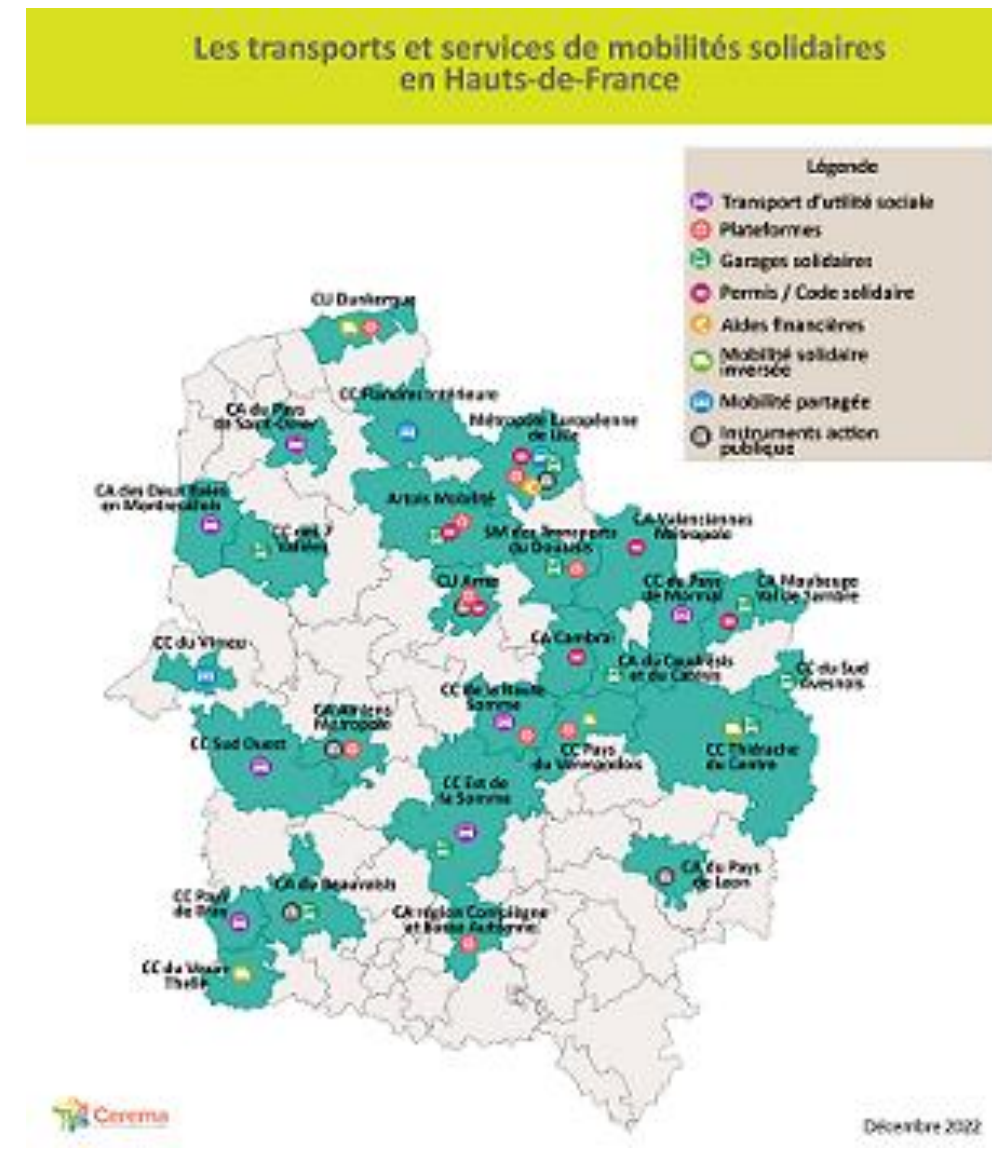
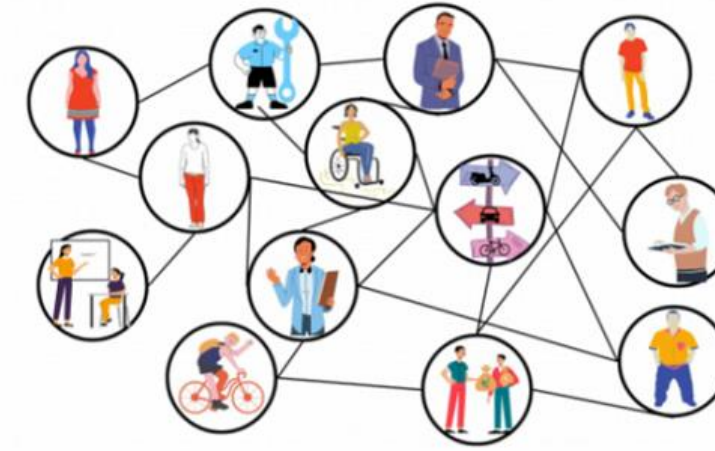
INITIATIVES ET RÉFLEXIONS EN COURS SUR D'AUTRES TERRITOIRES

COMMENT ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS LA CONSTRUCTION DES PAMS ?

Damien Courbe

Chef du groupe mobilité. Département Mobilité et Infrastructure.

Direction territoriale ouest du Cerema

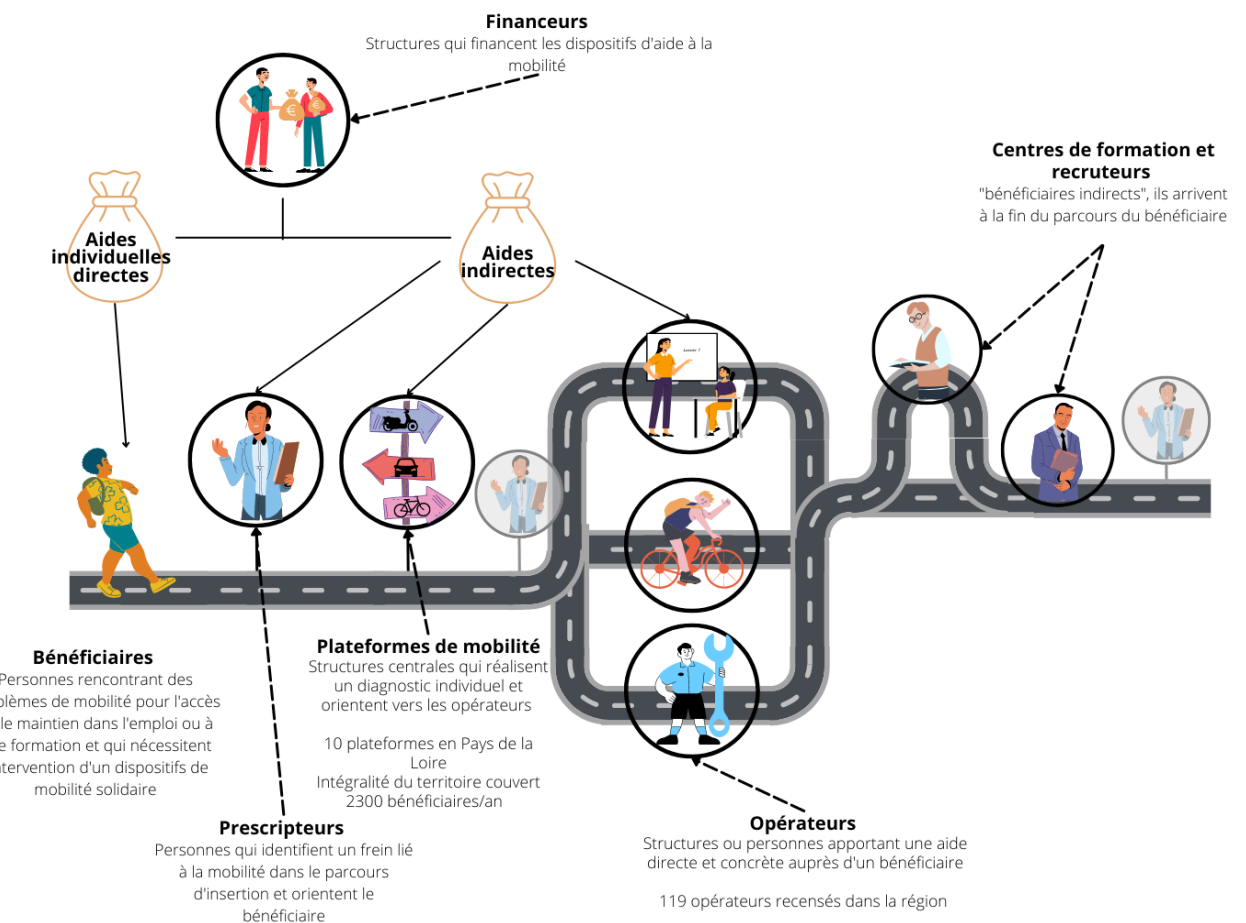
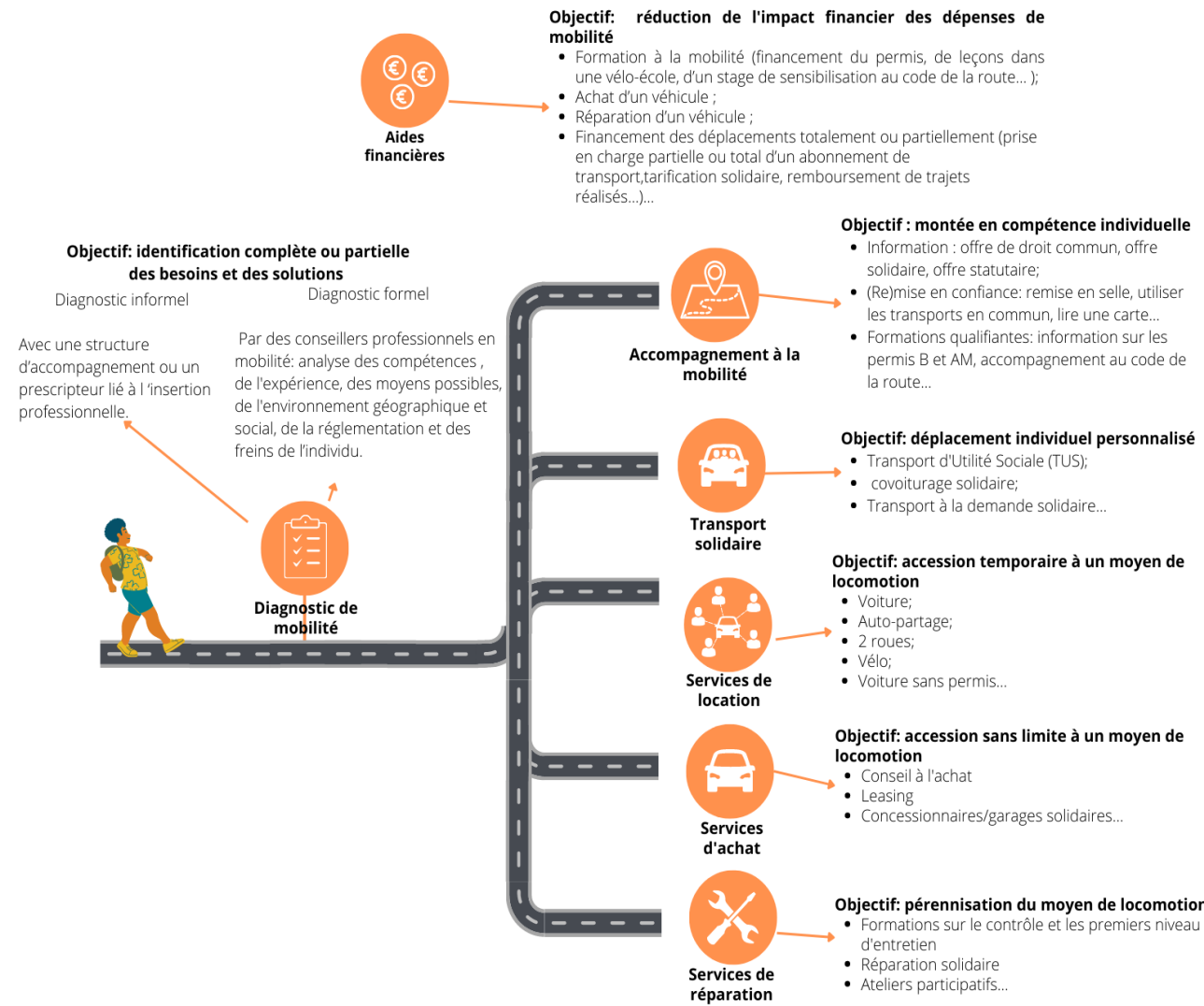


La bonne nouvelle:

- Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas encore de PAMS qu'il n'y a rien sur les territoires ou bien que certaines démarches ne s'approchent pas de ce que pourrait être des PAMS ou des briques de PAMS

A titre d'exemple:

- Mobilité solidaire à vocation d'insertion professionnelle en Région Pays de la Loire : <https://doc.cerema.fr/Default/digital-viewer/c-593400>
- Mobilité solidaire en Lot et Garonnes avec un territoire d'expérimentation CDC Bastides Haut-Agenais Perigord
- Les transports et services de mobilités solidaires en Haut de France



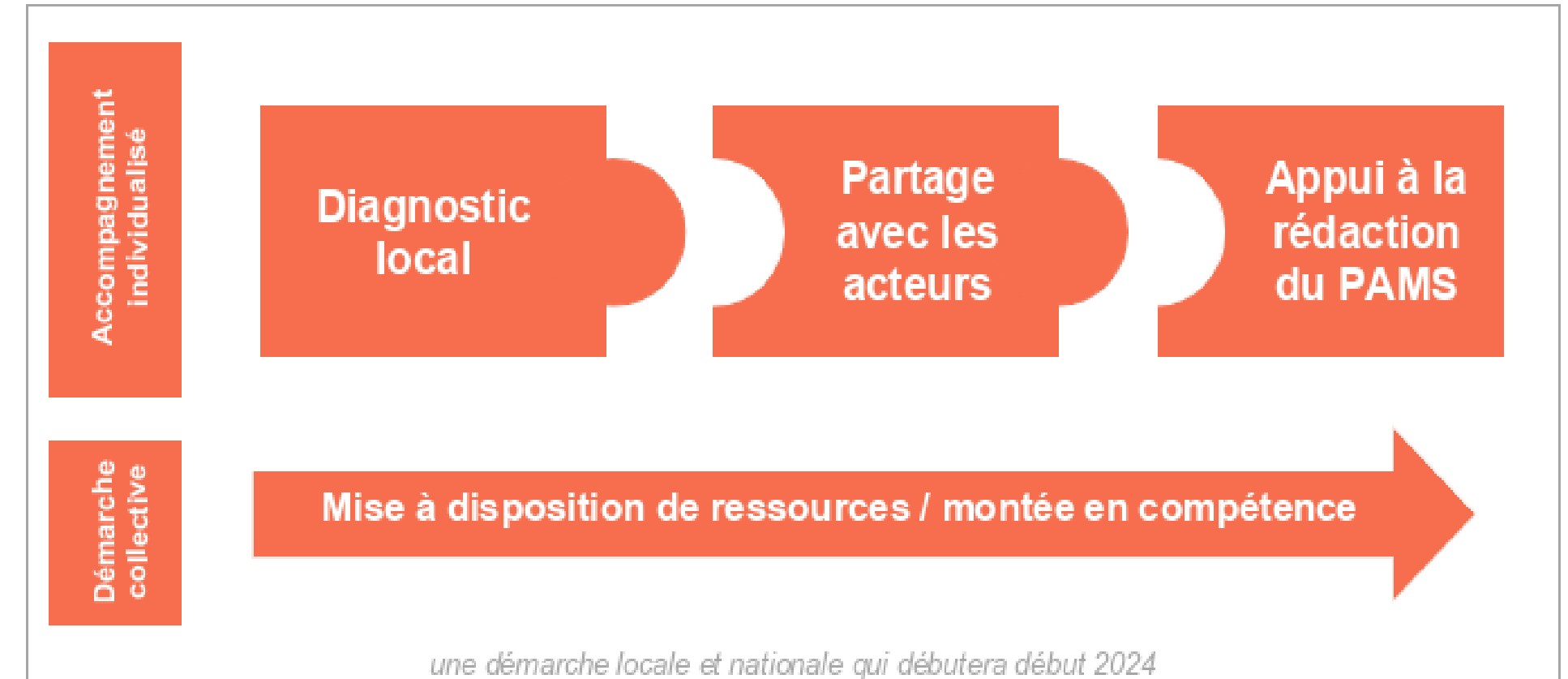
Le Cerema souhaite en 2024 s'engager dans une démarche collective et partenariale:

Un accompagnement local individualisé

- Diagnostic local des acteurs et des services
- Partage de ce diagnostic initial avec les acteurs du territoire pour définir les axes et les pistes d'actions
- Appui à la rédaction du PAMS

Une démarche collective

- Mise à disposition de ressources documentaires et l'organisation de webinaires pour assurer la montée en compétence des équipes
- Partage d'expériences avec des temps d'échange entre pairs



Les engagements du Cerema

Le Cerema apporte son expertise locale et une méthodologie adaptée aux différentes phases d'élaboration du PAMS

Il mobilisera des ressources locales et nationales

Il réalisera un document de capitalisation des expériences pouvant servir à l'élaboration de PAMS sur d'autres territoires.

Les engagements des collectivités partenaires

Les collectivités s'engagent en binôme dans cet appel à partenaire (Région / Département)

Elles s'engagent à l'élaboration concrète d'un PAMS à l'échelle d'au moins un bassin de mobilité conformément à leur compétence

Elles mobiliseront leur personnel dans les différentes phases de l'élaboration, informeront les partenaires concernés de la démarche et mettront à disposition les informations nécessaires à l'élaboration du diagnostic.

QUESTIONS / RÉPONSES

Pierre Taillant
Économiste à l'ADEME





Webinaires
de la mobilité solidaire

**Tous
Mobiles**

REVOIR LES WEBINAIRES EN REPLAY



Sur le site Tous Mobiles

<https://tousmobiles-kit.com/voir-les-replays>

Sur la chaine YouTube du LMI



Webinaires
de la mobilité solidaire

**Tous
Mobiles**



PROCHAIN WEBINAIRE

ÉPISODE #14

ZFE et mobilité solidaire,
l'heure des transformations !

MARDI 30 JANVIER 2024



Webinaires
de la mobilité solidaire

**Tous
Mobiles**

7 novembre 2023 - Épisode #13
Plan d'Action en faveur de la Mobilité Solidaire, où en est-on ?